



ATTESTATION DOSSIER MEDICAL DE SANTÉ AU TRAVAIL

Informations à communiquer OBLIGATOIREMENT à l'agent lors de l'embauche



Qu'est-ce que le Dossier Médical de Santé au Travail (DMST) ?

Un DMST est créé pour chaque agent bénéficiant d'un suivi individuel de son état de santé par un service de prévention et de santé au travail. Il est obligatoirement créé sous format numérique sécurisé.

Le DMST retrace, dans le respect du secret médical, les informations relatives à l'état de santé du travailleur, aux risques auxquels il est ou a été soumis, ainsi que les avis et préconisations du médecin du travail.



Il est constitué et alimenté par le médecin du travail ou, sous l'autorité de ce dernier, par un professionnel de santé (collaborateur médecin ou infirmier).

Le conseiller de prévention et les secrétaires des instances médicales ou de la médecine préventive peuvent également alimenter et consulter certaines informations du DMST. Celles-ci concernent en particulier les données d'identité du travailleur, les données statutaires et les informations permettant de connaître les risques professionnels auxquels le travailleur est exposé.



Vos droits en lien avec votre DMST.

Vous pouvez avoir accès à votre DMST. Il vous suffit d'adresser un courrier au service de médecine préventive du CDG41 (coordonnées sur le site www.cdg-41.org).

Vous avez le droit de vous opposer à l'accès :

- à votre DMST, par les professionnels chargés d'assurer, sous l'autorité du médecin du travail, le suivi de votre état de santé.
- aux DMST détenus par d'autres service de prévention et de santé au travail.

Votre droit d'opposition ne s'applique toutefois pas à la constitution et à l'alimentation de votre DMST.



Confidentialité & secret médical

- ✓ Votre dossier est strictement confidentiel.
- ✓ Le secret médical s'impose au professionnel de santé.
- ✓ L'employeur ne peut avoir accès à votre DMST.



Données personnelles & RGPD

Les données intégrées dans le DMST sont des données à caractère personnel sensibles protégées par la loi. Les informations recueillies sont enregistrées dans un système informatique sécurisé sous la responsabilité du Président du CDG 41.



Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation de traitement, d'opposition ou droit à l'oubli : contactez notre délégué à la protection des données par courriel à l'adresse suivante : dpo@recia.fr



Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :



Déclare avoir pris connaissance :

- Des modalités de droit d'accès à mon DMST
- Du traitement des données de ce dernier



Date et signature
de l'agent